

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 79-0631/PR portant cession gratuite et à titré définitif d'une parcelle de terrain à 14 Réoubliée française

n° 79-0631/PR

Ministère
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Date de publication
7 juin 1979

Numéro JO
n° 5 du 31/12/1979

Date du numéro
31 décembre 1979

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

Est cédée gratuitement et à titre définitif à la République française, pour les besoins de sa représentation à Djibouti, une parcelle de terrain de 660 mètres carrés, sise à Djibouti entre le boulevard du Maréchal-Lyautey et la mer. La dite parcelle sera incorporée au titre foncier n° 340,